

Dossier n° : 29764573
Démarche : Appel à projets APDOM8- Agir en faveur de la santé mentale des jeunes ultramarins - Fonds d'expérimentation pour la jeunesse (FEJ)
Organisme : Fonds d'expérimentation pour la jeunesse
Ce dossier est **en instruction**.

Historique

Déposé le : 12/03/2026 10:25
En instruction le : 13/03/2026 00:01

Identité du demandeur

Email : c.gestion@reseau-ote.fr
SIRET : 42965611900030
SIRET du siège social : 42965611900030
Dénomination : RESEAU VILLE HOPITAL 974 DE PREVENTION ET DE PRISE EN CHARGE MEDICO-PSYCHO-SOCIALE DES USAGERS DE DROGUES DIT RESEAU OTE
Forme juridique : Association déclarée
Libellé NAF : Action sociale sans hébergement n.c.a.
Code NAF : 88.99B
Date de création : 01 août 1996
État administratif : en activité
Effectif (ISPF) : 20 à 49 salariés
Code effectif : 12
Numéro de TVA intracommunautaire : FR68429656119

Adresse : ASSOCIATION RESEAU OTE
GRANDE FONTAINE
7 CHEMIN PAVE
97460 SAINT-PAUL
FRANCE

Numéro RNA : W9R4000191

Titre : RESEAU VILLE HOPITAL 974 DE PREVENTION ET DE PRISE EN CHARGE MEDICO-PSYCHO-SOCIALE DES USAGERS DE DROGUES DIT RESEAU OTE

Objet : mener des actions de prévention primaire et secondaire en matière de toxicomanie et d'addictions avec ou sans produits - assurer la prise en charge des patients addicts par des professionnels : santé, thérapeutique, socio-éducatif - proposer des informations et des formations à tous publics, à des associations ainsi qu'à des institutions - organiser des journées d'études, des colloques ou des recherches pouvant donner lieu à des publications - coordonner différents services d'accompagnement et de soins d'usagers concernés par des problématiques addictives

Date de création : 09 février 2001

Date de publication :

Date de déclaration : 06 février 2023

Formulaire

Informations

Vous êtes sur le point de candidater à l'appel à projets " Agir en faveur de la santé mentale des jeunes ultramarins "- APDOM8 du Fonds d'expérimentation pour la jeunesse (FEJ)

Avant de candidater, veuillez consulter les documents de l'appel à projets (cahier des charges et le règlement relatif aux modalités d'attribution des subventions d'expérimentation du FEJ). Ces documents sont téléchargeables à la fin du formulaire.

Le présent formulaire se compose de plusieurs parties qui vous permettront de présenter votre projet.

N'oubliez pas de joindre les documents demandés à la fin du formulaire.

Eligibilité

L'appel à projets s'adresse aux acteurs et aux structures suivantes :

- Acteurs associatifs, notamment les associations de jeunesse et d'éducation populaire, les associations engagées dans l'accompagnement de jeunes et d'équipes en santé mentale ;
- Collectivités territoriales ;
- Structures d'accompagnement des jeunes (missions locales, réseaux d'information jeunesse, associations d'aide à la création d'entreprise, etc.) ;
- structures qui favorisent l'accueil des ultramarins en Hexagone ;
- Établissements publics de santé ;
- Structures éducatives (centres de formation gérés par un organisme de gestion publique, etc...).

Cette liste n'est pas exhaustive. En revanche, les organismes non habilités à percevoir des financements publics sont exclus du bénéfice de cet appel à projets ainsi que les entreprises du secteur marchand.

Financement

La contribution du FEJ ne peut excéder 80% du budget prévisionnel dans les départements et régions d'Outre-mer ainsi que dans les territoires de la Polynésie française, Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon, Wallis-et-Futuna et la Nouvelle-Calédonie.

Les candidatures qui ne respecteront pas cette modalité ne seront pas instruites.

1. Etes-vous éligible ?

Type de structure

Association

2. VOTRE STRUCTURE - Identification

Nom

Association Réseau Oté !

Sigle

RO

Code APE

88.99B

Adresse du siège

7 Chemin Pavé 97460 Saint-Paul

Code INSEE :

97415

Code Postal :

97460

Département :

974 – La Réunion

Complément d'adresse

Non communiqué

Code postal

97 460

Ville

Saint-Paul (97460)

Code Postal :

97460

Département :

974 – La Réunion

Adresse de correspondance, si différente

Non communiqué

Région

La Réunion

Téléphone

0262 45 26 55

Adresse électronique

direction@reseau-ote.fr

Adresse site internet

Non communiqué

Date de création de la structure

01 août 1996

Nombre de salariés

62

Dont équivalents temps plein (ETP)

57,41

Nombre de bénévoles

78

L'association est-elle reconnue d'utilité publique ?

Non

Montant du budget annuel de la structure pour le dernier exercice approuvé

4 161 916

Avez-vous déjà été subventionné par le FEJ ?

Non

3. VOTRE STRUCTURE - Responsable de la structure**Civilité**

M.

Nom

Chassagne

Prénom

Laurent

Fonction

Directeur Général

Téléphone fixe

0262 45 26 55

Téléphone portable

0693 00 02 71

Courriel

direction@reseau-ote.fr

4. VOTRE STRUCTURE - Responsable du projet**Civilité**

M.

Nom

Chassagne

Prénom

Laurent

Fonction / Spécialité

Directeur Général

Téléphone fixe

0262 45 26 55

Téléphone portable

0693 00 02 71

Adresse électronique

direction@reseau-ote.fr

5. VOTRE STRUCTURE - Equipe projet

Combien de salariés seront mobilisés spécifiquement sur ce projet ?

3

Combien de bénévoles seront mobilisés spécifiquement sur ce projet ?

0

Présentation de l'équipe mobilisée spécifiquement sur le projet

Les professionnels interviennent comme facilitateurs. Ils apportent la méthode pour transformer des idées en actions faisables : structurer un plan d'action, clarifier les objectifs, répartir les rôles, anticiper les besoins matériels, et cadrer les formats d'intervention (atelier, stand, rencontre). Ils assurent aussi une fonction de validation : certaines actions nécessitent un regard adulte (public mineur, thématiques sensibles, intervention en établissement, demande d'autorisation, cadre RGPD, etc.). Dans ces cas-là, les professionnels vérifient que le contenu est juste, que les limites sont posées, et que l'intervention reste une action de prévention et d'orientation, sans glisser vers de l'accompagnement thérapeutique ou du "récit imposé".

L'animateur du local : faire vivre le lieu et soutenir la dynamique collective

L'animateur du local est le repère quotidien. Il assure l'accueil, veille au cadre, soutient la mise en œuvre des règles de vie définies avec le Comité jeunes et favorise une ambiance sécurisante et inclusive. Il accompagne les jeunes dans leurs initiatives, facilite l'organisation pratique du local et régule les situations de tension si nécessaire. Il fait le lien entre le Comité jeunes, l'équipe professionnelle et les partenaires, afin que le lieu reste cohérent avec les actions menées à l'extérieur. Il participe aussi à la préparation des interventions en s'assurant que le rythme et la mobilisation des jeunes restent compatibles avec leurs disponibilités et leur engagement.

Le formateur-accompagnateur : former, encadrer et accompagner sur le terrain

Le formateur-accompagnateur est garant des postures, des contenus et des limites. Il conçoit et anime les modules de formation (repères santé mentale, posture de pair-aidance, communication, limites, orientation, gestion de situations sensibles), et accompagne la montée en compétences des jeunes dans la durée. Son rôle ne s'arrête pas à la formation : il accompagne également les jeunes lors des interventions. Il prépare les actions en amont (cadrage, messages clés, constitution des binômes), co-intervient sur le terrain, notamment dès que l'action concerne des mineurs ou des thématiques sensibles, et assure un débrief systématique après chaque sortie. Cette présence permet de sécuriser les situations, d'ajuster les postures en temps réel et de transformer chaque intervention en support d'apprentissage, sans mise en risque pour les jeunes.

L'animateur numérique : structurer et sécuriser la parole dans l'espace digital

L'animateur numérique accompagne les jeunes dans la co-crédation et l'animation des contenus numériques. Il aide à construire le plan de communication, à choisir des formats adaptés aux usages des 12-25 ans et à garantir un cadre responsable (modération, protection des données, respect des limites). Il valorise les actions menées sur le terrain, assure la continuité entre le local, les interventions et les réseaux sociaux, et renforce les passerelles vers le GEM (informations pratiques, calendrier, ressources).

Informations annexes

Veillez à joindre les CV du responsable de la structure et des membres de l'équipe "projet" à la fin de ce formulaire dans la partie dédiée aux documents utiles.

6. PRESENTATION DU PROJET

Dans quel axe expérimental votre projet s'inscrit-il principalement ?

Axe 1- Lutter contre les stéréotypes, comprendre et accompagner la santé mentale des jeunes ultramarins

Quelle est la nature de votre projet expérimental ?

Projet émergeant dont l'objectif est celui d'apprécier les conditions de mise en œuvre

Titre de votre projet

Jeunes Ambassadeurs en Mieux être mental

Le nom JAMI n'est pas décoratif, Il annonce une posture : rendre la santé mentale compréhensible et discutable, avec des mots simples, sans jugement et sans étiquette. Comme Jamy dans « C'est pas sorcier », on part du concret, de la vie réelle, on aide à mettre des mots sur ce qui se passe, on dédramatise, et on rend visibles les solutions.

Résumé de votre projet (20 lignes maximum - 1 000 caractères)

Le dispositif repose sur trois briques complémentaires : un lieu, une formation, des actions de sensibilisation. Le lieu JAMI est un espace repère, non stigmatisant, où un jeune peut venir sans étiquette ni injonction : se poser, participer, rencontrer d'autres jeunes. C'est un point d'ancrage, de sécurisation pour accueillir les jeunes orientés. La formation permet à des jeunes volontaires de devenir progressivement des Jeunes Ambassadeurs du Mieux-être mental avec une posture d'écoute, des repères sur la santé mentale, capables de prise de parole, pouvant orienter vers les ressources.

La sensibilisation est le volet "aller-vers" du projet : des interventions en binôme jeune ambassadeur + professionnel dans les lieux repérés (collèges, lycées, campus, centres de formation, structures jeunesse, événements). Pour les jeunes les plus éloignés géographiquement, isolés socialement le déploiement se fait sur les réseaux sociaux.

Est-ce un projet nouveau pour votre structure ?

Oui

En quoi ce projet présente-t-il un caractère innovant ?

Le caractère innovant du projet JAMI tiens principalement dans le fait que la démarche proposée sur d'autres territoires ou auprès de publics différents le soit ici, sur le territoire de la Réunion.

Plusieurs projets déjà existants, auxquels nous nous sommes référencés pour construire notre réponse reposent sur des principes communs : accès libre ou facilité, approche non stigmatisante, intervention précoce, et mobilisation de jeunes pairs dans certaines actions de soutien et de prévention.

Ces projets, exclusivement dédiés aux jeunes, montrent que les approches fondées sur la participation, la pair-aidance et des espaces repères non stigmatisants constituent des leviers efficaces pour améliorer la prévention en santé mentale et favoriser l'engagement des publics.

Le dispositif JAMI s'inscrit pleinement dans cette lignée. À l'image de ces projets de référence, il fait le choix de faire confiance aux jeunes, de les former, de les accompagner et de leur permettre de devenir des acteurs de prévention et de sensibilisation, capables de parler à leurs pairs, mais aussi aux professionnels et aux familles.

A la Réunion et a fortiori dans le territoire ouest qui est notre zone d'intervention professionnelle depuis trente ans, constat est fait d'un nombre important de jeunes ne sachant pas où aller, n'osant pas, ou se décourageant face aux démarches, aux délais, à la peur d'être jugés, ou au manque de confiance envers les institutions.

Ainsi, l'approche que nous avons retenue, déjà validée ailleurs, est particulièrement pertinente dans les territoires ultramarins, où les freins culturels et la défiance vis-à-vis des institutions rendent indispensable une action par et pour les jeunes.

Ce point est central dans les Outre-mer, où les contraintes de mobilité, l'isolement de certains territoires et la faiblesse de l'offre spécialisée peuvent amplifier les renoncements.

L'innovation repose donc à la fois sur les valeurs fondant l'intervention et sur le triptyque opérationnel proposé permettant d'offrir une porte d'entrée à des jeunes ayant des besoins différents en fonction de leur histoire de vie, leur parcours.

Pour atteindre réellement les jeunes, le projet repose sur trois portes d'entrée, conçues comme des chemins complémentaires et articulés, avec des passerelles entre eux. L'objectif est de multiplier les opportunités de contact sans forcer, en laissant au jeune le choix du canal le plus acceptable à un moment donné.

Si une porte ne fonctionne pas à un moment donné, une autre peut fonctionner. Le dispositif évite l'approche "tout ou rien" (venir au lieu / demander de l'aide) et propose au contraire des chemins gradués, avec des passerelles : du numérique vers le lieu, de l'aller-vers vers le numérique, du lieu vers l'orientation, etc. On multiplie ainsi les opportunités de contact, on réduit le non-recours, et on sécurise les parcours sans mise sous pression.

Le projet JAMI s'appuie sur l'autodétermination et le développement du pouvoir d'agir des jeunes. JAMI veut créer les conditions pour que les jeunes ne soient pas seulement destinataires d'un message, mais deviennent des acteurs capables de soutenir leurs

pairs, de dialoguer avec les adultes, et de construire des réponses adaptées.

L'entrée par la motivation, la diversité des profils, et la logique de réseau territorial pour faciliter le contact des jeunes sont des éléments clés du projet.

Quand un jeune entre dans le lieu JAMI, il n'entre pas dans un dispositif "à parcours imposé". Il entre dans un espace ouvert, chaleureux et non stigmatisant, où il peut d'abord venir sans objectif, sans avoir à se raconter, sans être engagé tout de suite.

À mesure qu'il se sent plus à l'aise, le jeune commence à participer. Il rejoint un atelier, un temps collectif, une activité. Il n'est pas attendu comme "bénéficiaire", mais comme participant et, de fait, tester, donner son avis, proposer. Ce lien, cette confiance facilite la parole sans pression et sans étiquette.

S'il le souhaite, le jeune peut ensuite entrer dans une phase plus structurée et progressivement développer des compétences pour mieux comprendre la santé mentale, renforcer son propre bien-être, transmettre de façon juste et sécurisée.

JAMI produit une mécanique complète : un lieu repère qui accueille sans étiquette, un parcours qui transforme des jeunes en acteurs outillés, une capacité d'aller-vers qui crée du lien là où les jeunes sont, et surtout une fonction de traduction entre jeunes, familles et professionnels. C'est exactement l'esprit "Jamy" : rendre compréhensible, praticable et utile, pour que la santé mentale devienne un sujet qu'on peut enfin aborder, ensemble, sans se faire peur et sans se faire mal.

7. DESCRIPTION DE VOTRE PROJET - Diagnostic

Avez-vous déjà réalisé un état des lieux, une étude, un diagnostic sur l'existant ?

Oui

Décrivez le contexte dans lequel s'inscrit votre projet (enseignements issus d'un diagnostic ou d'une étude, problématiques rencontrées, contexte territorial,..)

La santé mentale des jeunes est devenue un enjeu majeur, et les données récentes montrent que ce n'est pas un "phénomène de mode", mais une tendance lourde, avec une intensité particulière dans les Outre-mer. L'appel à projets APDOM8 s'inscrit dans ce contexte et cible explicitement l'axe 1 : lutter contre les stéréotypes, renforcer la prévention et la détection précoce de la souffrance psychique, et faciliter l'accès aux droits et aux dispositifs d'écoute, d'accompagnement et de soins.

D'abord, les indicateurs nationaux confirment une dégradation marquée chez les jeunes adultes. Les données du Baromètre Santé 2021 analysées par Santé publique France montrent que les 18–24 ans sont la tranche d'âge la plus touchée par un épisode dépressif dans l'année, avec une hausse très forte entre 2017 (11,7%) et 2021 (20,8%), soit près de +80% sur la période. Cette dynamique éclaire le besoin d'agir en amont, avant que les situations ne se chronicisent, et avant que les jeunes ne basculent dans des ruptures (scolaires, familiales, sociales, sanitaires).

Ensuite, les travaux récents mettent en évidence un écart important entre l'Hexagone et les Outre-mer. L'enquête "Santé mentale des jeunes de l'Hexagone aux Outre-mer" (Institut Montaigne / Institut TerraM) indique que 39% des jeunes en Outre-mer présentent des signes de dépression, contre 25% en moyenne pour l'ensemble de la France, avec des niveaux très élevés selon les territoires (par exemple 52% en Guyane). Ces résultats donnent un cadre clair : on ne parle pas seulement d'un enjeu "général jeunesse", mais d'une inégalité territoriale qui justifie pleinement un appel à projets spécifique

Ce contexte ultramarin se combine à des déterminants sociaux puissants. À La Réunion, la pauvreté est nettement plus élevée qu'en France hexagonale : 36% des Réunionnais vivent sous le seuil de pauvreté (donnée Insee), et les difficultés sociales touchent fortement les jeunes, avec notamment un quart des 15–29 ans ni en emploi ni en études (NEET) mentionné dans un panorama Insee. D'autres documents territoriaux indiquent également un taux de pauvreté très élevé chez les ménages dont le référent fiscal a moins de 30 ans (51%). Or, les études montrent que la précarité est un facteur d'exposition majeur : l'Institut TerraM indique par exemple que 47% des jeunes en grande précarité présentent un état dépressif, contre 16% chez ceux sans difficultés économiques.

Enfin, l'enjeu n'est pas seulement l'existence de la souffrance psychique : c'est aussi la difficulté à en parler, à se reconnaître dans les dispositifs, et à franchir le pas vers une aide. Les éléments de cadrage APDOM8 mettent explicitement l'accent sur la déconstruction des préjugés et la communication bienveillante, parce que la stigmatisation (honte, peur d'être jugé, crainte de l'étiquette "psy") constitue un frein direct à la demande d'aide. Dans ce cadre, la santé mentale doit être abordée à la fois comme un sujet de bien-être, de prévention, et d'accès effectif aux ressources, en tenant compte des réalités sociales, culturelles et territoriales propres aux jeunes ultramarins.

8. DESCRIPTION DU PROJET - Objectifs et actions

Objectif global

L'objectif global de JAMI est d'améliorer la santé mentale des jeunes, sans proposer plus d'information ou une amélioration de l'orientation mais en libérant la parole pour faciliter et favoriser l'accès aux ressources et ainsi renforcer l'efficacité des dispositifs de protection. En ce sens, dans les espaces de vie des jeunes, il faut déstigmatiser la santé mentale, trop souvent associée à la "folie", à la faiblesse, générant honte et culpabilité.

Les actions de renforcement de protection, en misant sur l'engagement, la participation sociale, visent un développement des ressources individuelles et collectives en appui sur la qualité du lien social, le sentiment d'appartenance, l'estime de soi, l'expression des émotions, à demander de l'aide, à surmonter les périodes de pression. Notre projet vise ainsi à réduire le non-recours et améliorer l'accès effectif aux ressources de prévention, d'écoute, d'accompagnement et de soins.

Objectif spécifique 1

Le premier objectif spécifique de JAMI est d'installer un espace repère de type GEM jeunes : un lieu identifiable, non stigmatisant, où les jeunes peuvent venir librement, retrouver d'autres jeunes, participer à des temps collectifs et construire des projets. Ce lieu doit fonctionner comme un point d'ancrage stable : on y entre facilement, on y revient, on y trouve des repères fiables, et on peut s'engager progressivement, sans pression.

Actions envisagées et résultats attendus correspondant à l'objectif spécifique 1

Le local constitue une pierre angulaire du projet. Le lieu JAMI sera implanté et pensé comme un espace repère chaleureux, non stigmatisant, capable d'accueillir à la fois la vie quotidienne du lieu, la formation des jeunes pairs, et la production de contenus numériques. L'aménagement vise à rendre le lieu lisible (on comprend vite où aller), souple (on peut basculer d'un usage à l'autre), et sécurisant (parole possible, confidentialité respectée). Il accueille les jeunes de 16 à 25 ans. Aménagé de façon modulable, il permet des usages variés : accueil libre des jeunes, réunions du Comité jeunes, ateliers, formations, temps calmes ou échanges individuels. Il comprend :

- Du mobilier modulable (tables, chaises, assises informelles) permettant de reconfigurer rapidement l'espace ;
- Un espace d'accueil convivial favorisant l'échange et la mise en confiance ;
- Un coin calme pour les temps de discussion ou de recentrage ;
- Des rangements sécurisés pour le matériel d'intervention, les supports pédagogiques et les équipements numériques ;
- Un équipement de base pour les formations (paperboard, supports visuels, vidéoprojecteur si nécessaire).

Le local est pensé comme un lieu vivant et appropriable par les jeunes, tout en restant structuré et sécurisant, avec des horaires lisibles qui permettent de faire coexister l'accueil libre, les temps collectifs, la formation et la préparation des actions d'essaimage. Le local est ouvert du mardi au samedi : cette organisation tient compte des rythmes des jeunes (scolarité, formation, insertion) et s'appuie sur le samedi comme un temps particulièrement utile pour proposer des formats plus longs, plus conviviaux et plus accessibles à ceux qui ne peuvent pas venir en semaine.

L'organisation du temps repose sur une logique simple et stable :

- Des plages d'accueil libre, pour venir "juste voir", s'informer, se poser, échanger et revenir sans pression ;
- Des temps collectifs programmés (ateliers, activités, projets), qui rendent le lieu vivant et donnent des repères ;
- Des temps dédiés à la formation, structurés en modules et en progression, pour faire monter les jeunes en compétences ;
- Des temps de préparation et de débrief, directement liés aux interventions hors les murs (essaimage), afin de sécuriser les jeunes, partager les messages clés, et éviter toute improvisation.

Cette régularité d'ouverture est un élément clé du dispositif : elle permet au lieu de rester identifiable, rassurant et fréquentable, tout en conservant une organisation soutenable pour l'équipe (rythme maîtrisé, alternance accueil / formation / aller-vers) et compatible avec les exigences de confidentialité et de sécurisation (possibilité d'entretiens, temps calmes, régulation).

Objectif spécifique 2

Le deuxième objectif est de sécuriser la parole. Concrètement, cela consiste à mettre en place un cadre clair et protecteur : règles partagées, confidentialité, posture d'accueil sans jugement, formats adaptés (petits groupes, médiations, échanges pair-à-pair accompagnés) et capacité à gérer les situations sensibles. L'enjeu est que les jeunes puissent parler de santé mentale sans peur d'être disqualifiés, étiquetés ou "renvoyés" trop vite vers des solutions qui ne leur correspondent pas. Le support opérationnel de cet objectif est le programme de compétences psycho sociales proposé aux jeunes ambassadeurs en devenir.

Actions envisagées et résultats attendus correspondant à l'objectif spécifique 2

L'idée est de déployer un programme de développement des compétences psycho-sociales (CPS), au cœur de la prévention : gestion du stress et des émotions, communication bienveillante, confiance, relations, résolution de conflits, prise de parole, capacité à demander de l'aide et à repérer des signaux d'alerte. L'objectif est d'outiller les jeunes avec des compétences concrètes qu'ils peuvent mobiliser dans leur quotidien, tout en créant une culture commune du "prendre soin" de soi et des autres. Cette formation, pour un noyau de jeunes pairs-aidants / ambassadeurs, capables d'agir "pour eux et par eux" doit être progressive et sécurisée : contenus sur la santé mentale, posture de pair, limites et éthique, orientation, animation, prise de parole. L'idée est de permettre à des jeunes d'être outillés pour soutenir, déstigmatiser, relayer une information fiable et orienter vers les bonnes ressources.

Ces formations sont conçues, animées et portées par le service Prévention du Réseau Oté!, référencé Qualiopi. Ce montage garantit à la fois la qualité pédagogique (objectifs, progression, mises en situation, évaluation, traçabilité) et la solidité des repères en santé mentale, avec des contenus adaptés à la prévention, à la déstigmatisation et à l'orientation vers les ressources.

L'organisation est conçue en cycles réguliers et lisibles : 10 jeunes sont formés tous les 2 mois, et cela pour permettre de s'adapter aux rythmes de chaque jeune. Sur une année, cela représente 5 cycles, soit 50 jeunes formés, avec une période de 2 mois de pause chaque année dédiée à l'actualisation des contenus, à la capitalisation des retours d'expérience et à l'ajustement des outils. Cette temporalité permet de maintenir une dynamique constante, de renouveler le vivier de jeunes mobilisables, tout en préservant la qualité pédagogique et la protection des jeunes.

Les formations sont organisées en 3 modules complémentaires, avec une progression claire dans les responsabilités :

- Formation Premiers Secours en Santé Mentale Jeunes (2 journées)
- Prise de parole en public (1 journée)
- Formation animation d'une réunion participative et/ou de sensibilisation (1 journée)

À partir de là, le jeune peut soit devenir acteur de transmission et participer à l'essaimage en devenant jeune ambassadeur, soit en rester là mais en ayant bénéficié d'un développement de compétences.

Objectif spécifique 3 (facultatif)

Le troisième objectif est d'organiser un aller-vers structuré et régulier, pour toucher les jeunes, les professionnels et les familles. Cela implique un plan d'interventions dans les lieux de vie, sous forme d'ateliers, stands, actions de sensibilisation et formats courts. Cet aller-vers s'appuie sur les jeunes formés, et s'inscrit dans une logique d'essaimage : diffuser des messages et des outils au plus près de la cité. En parallèle il conviendra de structurer un volet numérique, à la fois comme extension du lieu et comme porte d'entrée alternative : espace virtuel modéré, contenus fiables et accessibles, formats courts, relais d'information, et animation de communauté. Ce volet permet de toucher des jeunes qui préfèrent passer par le numérique, qui sont éloignés géographiquement, ou qui n'osent pas s'exposer en présentiel au départ. L'ambition est de réduire le non-recours, notamment pour les jeunes éloignés des institutions.

Actions envisagées et résultats attendus correspondant à l'objectif spécifique 3 (facultatif)

Pour atteindre réellement les jeunes, le projet repose sur trois portes d'entrée, conçues comme des chemins complémentaires et articulés, avec des passerelles entre eux. L'objectif est de multiplier les opportunités de contact sans forcer, en laissant au jeune le choix du canal le plus acceptable à un moment donné.

Le lieu : GEM Jeunes au Port (ancrage, continuité, progressivité)

Le GEM Jeunes constitue un point d'ancrage non stigmatisant pour les 16–25 ans. Le lieu permet une entrée "à bas seuil" : venir voir, se poser, participer, rencontrer des pairs, tester une activité, puis, éventuellement, formuler une demande. Il joue un rôle de stabilisation (continuité du lien), de sécurisation (cadre), et de construction progressive de la confiance.

Fonctions opérationnelles du lieu :

- Accueil informel et repérage des besoins "à bas bruit"
- Ateliers et activités comme supports de relation
- Passerelles vers des ressources externes (orientation)
- Soutien à l'implication des jeunes pairs (base logistique et de préparation)

Le numérique : première marche, information sans pression, continuité du lien

Le numérique constitue une porte d'entrée adaptée aux usages des 15–25 ans, dans le respect du cadre réglementaire (modération, RGPD, gestion des risques, interdiction réseaux sociaux moins de 15 ans). Il permet :

- Un premier contact à faible exposition (s'informer sans se signaler)
- Une montée en confiance progressive
- Une orientation simplifiée (QR codes, ressources, calendrier, FAQ)
- Le maintien du lien quand le jeune n'est pas prêt à se déplacer

Le numérique n'est pas un "dispositif parallèle", mais un outil d'accessibilité : il prépare l'entrée dans le lieu et soutient l'aller-vers.

L'aller-vers : accroche, déstigmatisation, repérage, passerelles

L'aller-vers consiste à intervenir dans les lieux de vie et de passage des 12–25 ans : collèges, lycées, campus, centres de formation, Mission Locale, structures jeunesse, événements, stands, équipements municipaux, etc. L'objectif est de toucher ceux qui ne viendraient pas d'eux-mêmes, de rendre la santé mentale dicible dans des espaces ordinaires, et de créer une première accroche sécurisante.

Fonctions opérationnelles de l'aller-vers :

- Déstigmatiser et normaliser (par la parole pair-aidante)

- Donner des repères simples et actionnables
- Identifier des relais (professionnels, ressources locales)
- Créer une passerelle vers le lieu et/ou vers une ressource adaptée
- Ouvrir, quand c'est pertinent, un espace de dialogue avec les familles

Le dispositif, sur la question de l'accès aux droits vise à transformer une logique "il faut être prêt pour demander" en logique "on rend la demande faisable", en sécurisant les premiers pas.

Le projet s'appuie sur une approche structurée de réduction du non-recours, combinant :

- Accessibilité (portes d'entrée multiples, formats courts, messages simples)
- Progressivité (droit d'observer, droit d'essayer, engagement par paliers)
- Désinstitutionnalisations (pair-aidance, codes jeunesse, lieux ordinaires)
- Orientation facilitée (circuits clairs, relais identifiés, "mode d'emploi" pour demander de l'aide)

Démarches de co-construction avec les jeunes

L'essaimage démarre dès qu'un premier noyau de jeunes est stabilisé : des jeunes formés via les modules de base JAMI deviennent progressivement mobilisables pour intervenir hors les murs, mais dans un cadre strict. Sur une période de 10 mois en deux cycles de 5 mois, JAMI demandera aux 50 jeunes formés sur l'année de pouvoir se positionner sur des temps d'interventions spécifiques. Comme pour le temps de formation, 2 mois seront mis en pause pour permettre la planification du calendrier d'intervention.

Les jeunes ambassadeurs n'interviennent jamais seuls. Chaque action est réalisée en binôme (jeune/jeune ou binômes jeunes/professionnel JAMI), avec un déroulé préparé, des messages clés partagés, un protocole d'orientation si une demande d'aide émerge, et un débrief systématique. L'objectif est de tenir une posture de pair-aidance : ouvrir le dialogue, déstigmatiser, donner des repères, orienter, sans se substituer aux professionnels. Cette organisation protège les jeunes intervenants, les publics rencontrés et les partenaires qui accueillent l'action.

Le rythme de référence retenu est de 12 interventions par mois (3 interventions par semaine). Une intervention correspond à une demi-journée de 3 heures (2 heures d'interventions + 1 heure de déplacement). Chaque intervention donne lieu en amont à une préparation de 1 heure et en aval un compte-rendu d'une heure, elle aussi réalisée en binôme, afin d'éviter l'improvisation et de sécuriser la posture des jeunes. Ce qui fait 5 heures totales de mobilisation par intervention.

Par année, cela représente 120 interventions pour un volume total de 600 heures par ambassadeurs confondus, soit 1200 heures par binômes.

9. DESCRIPTION DU PROJET - Présentation synthétique d'une action remarquable

Objectif spécifique

Le cœur de JAMI, c'est la formation et le développement de compétences. L'objectif est de transformer une envie d'aider en capacité réelle d'agir, avec une posture claire et des limites solides. Les jeunes se forment à l'écoute et à la pair-aidance (accueillir la parole, repérer quand ça déborde, savoir passer le relais), à la prise de parole (se positionner, parler devant un groupe, co-animer sans se mettre en danger), et à la prévention (déconstruire les stéréotypes, lutter contre la stigmatisation, transmettre des repères simples). Ils apprennent aussi à orienter vers les ressources, à comprendre le cadre de confidentialité, et à produire des messages "qui touchent" : formats courts, contenus pour les réseaux, outils pédagogiques adaptés. L'idée est d'éviter deux pièges : le témoignage brut qui expose et fatigue, et le discours trop technique qui ne parle à personne.

Action

JAMI forme des jeunes à intervenir sur trois scènes. D'abord, parler aux jeunes : ouvrir la discussion, écouter, partager des repères accessibles, repérer les signaux, orienter, animer des ateliers, dans les lieux (lycées, facs, Mission Locale) avec un langage qui "sonne vrai". Ensuite, parler aux professionnels : apprendre à exprimer une réalité de jeunes de manière claire, et co-animer des temps avec les équipes avec un regard d'usage : ce qui aide vraiment, ce qui bloque, ce qui stigmatise, comment rendre l'accès à la prévention plus simple. Enfin, parler aux familles : rouvrir la conversation dans des formats adaptés, avec des repères concrets. Beaucoup de parents veulent bien faire mais ne savent pas comment s'y prendre ; d'autres sont freinés par la peur, la honte ou des représentations culturelles. JAMI permet à des jeunes formés de jouer un rôle de facilitateurs : comment écouter sans juger, repérer sans paniquer, soutenir sans contrôler.

Description synthétique de l'action sélectionnée 1/2

L'essaimage démarre dès qu'un premier noyau de jeunes est stabilisé : des jeunes formés via les modules de base JAMI deviennent progressivement mobilisables pour intervenir hors les murs, mais dans un cadre strict. Sur une période de 10 mois en deux cycle de 5 mois, JAMI demandera aux 50 jeunes formés sur l'année de pouvoir se positionner sur des temps d'interventions spécifiques. Comme pour le temps de formation, 2 mois seront mis en pause pour permettre la planification du calendrier d'intervention. Les jeunes ambassadeurs n'interviennent jamais seuls. Chaque action est réalisée en binôme (jeune/jeune ou binômes jeunes/professionnel JAMI), avec un déroulé préparé, des messages clés partagés, un protocole d'orientation si une demande d'aide émerge, et un débrief systématique. L'objectif est de tenir une posture de pair-aidance : ouvrir le dialogue, déstigmatiser, donner des repères, orienter, sans se substituer aux professionnels.

Description synthétique de l'action 2/2

Cette organisation protège les jeunes intervenants, les publics rencontrés et les partenaires qui accueillent l'action. Le rythme de référence retenu est de 12 interventions par mois (3 interventions par semaine). Une intervention correspond à une demi-journée de 3 heures (2 heures d'interventions + 1 heure de déplacement). Chaque intervention donne lieu en amont à une préparation de 1 heure et en aval un compte-rendu d'une heure, elle aussi réalisée en binôme, afin d'éviter l'improvisation et de sécuriser la posture des jeunes. Ce qui fait 5 heures totales de mobilisation par intervention.

Par année, cela représente 120 interventions pour un volume total de 600 heures par ambassadeurs confondus, soit 1200 heures par binômes.

Les participants à ces interventions sont rémunérés en paiement à l'heure (10 euros par heure, soit 18 euros brut chargé). Le nombre d'intervention maximum est fixé à 2 par mois/ambassadeurs, selon la montée en charge.

10. DESCRIPTION DU PROJET - Valeur ajoutée et spécificités du projet

En quoi ce projet présente-t-il une valeur ajoutée par rapport aux politiques publiques et/ou actions déjà développées sur le territoire concerné ?

Le projet JAMI apporte une valeur ajoutée majeure en transformant les jeunes de simples bénéficiaires en acteurs de leur propre santé mentale. Face à la méfiance envers les institutions et à la stigmatisation persistante à La Réunion, JAMI agit comme un "traducteur" entre les jeunes, les familles et les professionnels pour restaurer un langage commun et accessible

Sa force réside dans son dispositif hybride : un lieu repère non stigmatisant (esprit GEM), un tiers-lieu numérique et un "aller-vers" mobile intensif. Contrairement aux politiques classiques souvent rigides, JAMI innove par une rémunération à l'heure de l'engagement. Ce levier d'équité permet d'inclure les profils les plus précaires ou instables (NEET, jeunes en errance) qui ne peuvent s'inscrire dans des cadres longs type service civique. Enfin, il sécurise des passerelles concrètes entre prévention et soin en s'articulant étroitement avec l'EPSMR et la Mission Locale.

Dans quelle mesure votre projet est-il complémentaire aux dispositifs existants ?

Le projet JAMI (Jeunes Ambassadeurs du Mieux-être mental) ne se substitue pas aux structures existantes à La Réunion, mais agit comme un maillon manquant et un facilitateur d'accès. Sa complémentarité repose sur sa capacité à créer des passerelles entre les jeunes, leurs familles et les institutions de soin ou d'insertion.

Voici les dimensions clés de cette complémentarité :

1. Une fonction de « traducteur » entre trois mondes

L'une des valeurs ajoutées majeures de JAMI est de réduire le « grand écart » linguistique et culturel entre.

Les jeunes : qui utilisent souvent un langage codé ou évitant par peur du jugement.

Les professionnels : dont le discours est parfois perçu comme trop technique ou intimidant.

Les familles : souvent freinées par la honte, le déni ou des représentations culturelles de la « folie ».

JAMI remet un langage commun au milieu du village pour que la discussion redevienne possible et que les ressources existantes soient enfin utilisées.

2. Une porte d'entrée « bas seuil » sans étiquette

Contrairement aux dispositifs classiques de soin (comme l'EPSMR) ou d'insertion (Mission Locale), JAMI propose un lieu repère de type GEM (Groupe d'Entraide Mutuelle) où l'on ne vient pas parce qu'on est « malade » ou « usager », mais pour participer à une dynamique collective.

Complémentarité avec le soin : JAMI sécurise l'amont du soin en déstigmatisant la démarche. Il évite de « psychiatriser » trop vite des situations qui relèvent d'abord d'un besoin de lien social.

Complémentarité avec l'insertion : Pour des structures comme la Mission Intercommunale Ouest (MIO), JAMI offre une ressource pour traiter les « signaux faibles » (anxiété, retrait) qui bloquent souvent les parcours d'insertion.

3. Un modèle d'engagement flexible pour les profils précaires

Là où des dispositifs comme le Service Civique ou les Jeunes Ambassadeurs des Droits (JADE) exigent une disponibilité stable sur le long terme, JAMI innove par une rémunération à l'heure.

Cette approche est spécifiquement pensée pour être complémentaire pour les jeunes les plus fragiles (NEET, jeunes en errance ou souffrant d'addictions) qui ne peuvent pas

s'engager dans des cadres rigides. JAMI permet une remobilisation progressive (« petites marches ») qui prépare le jeune à intégrer plus tard des dispositifs plus structurants.

4. L'articulation « Physique / Numérique / Aller-vers »

JAMI multiplie les opportunités de contact là où les dispositifs institutionnels attendent souvent que le jeune franchisse la porte du « guichet » :

Le tiers-lieu numérique : (TikTok, Instagram) sert de « sas » pour ceux qui n'osent pas se déplacer, préparant ainsi l'entrée vers le lieu physique ou les soins.

L'aller-vers intensif : En intervenant en binôme (jeune/professionnel) dans les collèges, lycées et campus, JAMI va chercher les « invisibles » pour les ramener vers le droit commun.

5. Un maillage territorial sécurisé

Le projet s'appuie sur un écosystème de partenaires déjà mobilisés pour garantir la continuité des parcours :

Il s'adosse à l'EPSMR pour sécuriser les passages vers la pédopsychiatrie si une situation le nécessite

Il collabore avec les Maisons des Adolescents (Kaz'Ado) pour offrir des relais de proximité non médicalisés

Il s'inscrit dans les Contrats Locaux de Santé (CLS) pour aligner ses actions sur les priorités locales de prévention

En résumé, JAMI ne « rajoute » pas une couche administrative ; il fluidifie le réseau existant en rendant la santé mentale praticable au quotidien, transformant ainsi les jeunes de simples bénéficiaires en acteurs de la prévention sur leur propre territoire.

11. DESCRIPTION DE VOTRE PROJET - Publics et territoires visés

Public(s) direct(s) visé(s)

Le projet JAMI cible un public diversifié, avec une priorité centrale accordée aux jeunes, tout en intégrant les acteurs de leur entourage. Voici les caractéristiques détaillées des publics visés directement :

1. Les Jeunes (Public Prioritaire)

Âge : Le projet s'adresse globalement aux jeunes de 12 à 25 ans.

Plus spécifiquement, le lieu physique (GEM) accueille les 16 à 25 ans, tandis que les actions d'aller-vers touchent les collégiens dès 12 ans.

Type et Situation :

Élèves et étudiants : Collégiens, lycéens et étudiants en université ou sur les campus.

Jeunes en insertion : Apprentis (CFA), stagiaires, alternants et bénéficiaires de la Mission Locale.

Jeunes NEET : Jeunes ni en emploi, ni en études, ni en formation (représentant 26 % des 15-29 ans sur le territoire).

Jeunes actifs : Jeunes en emploi pouvant présenter des fragilités masquées (épuisement, pression de réussite).

Publics en situation de vulnérabilité :

Jeunes en précarité (logement, ressources) ou en errance.

Jeunes souffrant de troubles psychiques, de handicap ou d'addictions.

Jeunes en décrochage scolaire ou en rupture sociale.

Profils sociologiques et géographiques :

Origine géographique : Principalement le Territoire de l'Ouest de La Réunion (Le Port, Saint-Paul, La Possession, Saint-Leu, Trois-Bassins).

Origine sociale : Publics issus de contextes de forte pauvreté (36 % de la population sous le seuil de pauvreté dans la zone).

Estimation du nombre de bénéficiaires directs

2 100

Modalités d'identification, d'atteinte et de mobilisation du public direct

Le ciblage intègre plusieurs segments de public, pour adapter le ton, les formats et les portes d'entrée :

- Jeunes en fragilité repérable : jeunes en isolement, rupture, décrochage scolaire, errance relationnelle, tensions familiales, précarité (logement, ressources, mobilité), conduites à risque, consommations, désorganisation du quotidien, fatigue chronique. L'enjeu est ici de proposer une accroche simple, non intrusive, et de faciliter l'orientation vers un relais adapté sans "psychiatriser" la situation.
- Jeunes en questionnement / signaux faibles : stress important, anxiété, troubles du sommeil, irritabilité, retrait progressif, perte d'envie, baisse d'estime, évitement social, difficultés relationnelles. Ils ne formulent pas forcément une demande d'aide, mais sont à un point charnière où l'intervention précoce (repères + orientation) peut éviter une aggravation.
- Jeunes "insérés" mais vulnérables (scolarisés, étudiants, alternants, jeunes actifs) : ils peuvent présenter des fragilités masquées (pression de réussite, perfectionnisme, épuisement, isolement, conduites compensatoires) et ne franchissent pas spontanément la porte d'un lieu ressource par crainte d'être jugés, par minimisation, ou parce qu'ils pensent ne "pas être légitimes". Ici, l'enjeu est de rendre l'aide accessible sans étiquette, et de proposer des modalités de contact qui n'engagent pas immédiatement.
- Jeunes avec contraintes fortes d'engagement : jeunes avec parcours de santé complexes, troubles psychiques, handicap, addictions, instabilité résidentielle, charge familiale, contraintes administratives ou financières. Pour eux, l'enjeu principal est l'adaptation des modalités d'implication (progressivité, temporalités souples, sécurisation de l'engagement) afin de ne pas produire d'exclusion indirecte par un cadre trop rigide.

Cette segmentation n'a pas vocation à "catégoriser" les jeunes, mais à outiller l'équipe pour ajuster les messages, les niveaux de discours, et les parcours d'entrée dans le dispositif.

Public(s) indirect(s) visé(s)

Les Professionnels (Public Direct d'Intervention).

JAMI vise directement les professionnels en contact quotidien avec les jeunes pour les outiller au repérage et à l'orientation :

Éducation Nationale : CPE, infirmières scolaires, psychologues (PsyEN), assistants sociaux, enseignants.

Insertion et Social : Conseillers en mission locale, travailleurs sociaux, éducateurs, animateurs de maisons de quartier.

Santé et Entreprise : Professionnels de santé scolaire, encadrants en entreprise, responsables RH accueillant des apprentis.

Les Familles et Proches (Public Direct d'Intervention)

Type : Parents, proches et aidants informels.

Objectif : Réduire les peurs, la honte ou le déni liés à la santé mentale et restaurer le dialogue avec le jeune pour faciliter une demande d'aide précoce.

En résumé, JAMI segmente son action pour toucher aussi bien les jeunes "insérés" mais fragiles que les profils les plus éloignés des institutions et les plus précaires.

Estimation du nombre de bénéficiaires indirects

700

Modalités d'identification, d'atteinte et de mobilisation du public indirect

Le dispositif intègre pleinement l'écosystème autour du jeune, parce que l'accès à l'aide dépend souvent de l'entourage et des conditions de confiance.

- Professionnels en contact avec les 12–25 : ils sont des points d'appui essentiels pour le repérage précoce, l'accueil de la parole, et l'orientation. Le projet les mobilise en tant que relais structurants, en clarifiant leur rôle (ce qu'ils peuvent faire / ce qu'ils ne doivent pas porter) et en consolidant des circuits d'orientation simples et réalistes.
- Familles et proches : ils peuvent être un levier de protection, mais aussi un espace de tension, d'incompréhension ou de frein (peur, déni, sur-contrôle, stigmatisation, conflits). L'enjeu n'est pas d'imposer une "implication familiale", mais de créer, quand c'est pertinent, des temps cadrés pour réduire les malentendus et rendre possible une demande d'aide sans escalade relationnelle.

Stratégies de levée des freins à la mobilisation des bénéficiaires directs

Le projet s'appuie sur une approche structurée de réduction du non-recours, combinant :

- Accessibilité (portes d'entrée multiples, formats courts, messages simples)
- Progressivité (droit d'observer, droit d'essayer, engagement par paliers)
- Désinstitutionnalisations (pair-aidance, codes jeunesse, lieux ordinaires)
- Orientation facilitée (circuits clairs, relais identifiés, "mode d'emploi" pour demander de l'aide)

Le dispositif vise à transformer une logique "il faut être prêt pour demander" en logique "on rend la demande faisable", en sécurisant les premiers pas.

Stratégies de levée des freins à la mobilisation des bénéficiaires indirects

Le projet s'appuie sur une approche structurée de réduction du non-recours, combinant : •Accessibilité (portes d'entrée multiples, formats courts, messages simples)

•Progressivité (droit d'observer, droit d'essayer, engagement par paliers) • Désinstitutionnalisations (pair-aidance, codes jeunesse, lieux ordinaires) •Orientation facilitée (circuits clairs, relais identifiés, "mode d'emploi" pour demander de l'aide) Le dispositif vise à transformer une logique "il faut être prêt pour demander" en logique "on rend la demande faisable", en sécurisant les premiers pas.

Territoire(s) de mise en œuvre du projet

Le projet est pensé sur une organisation territoriale volontairement resserrée et cohérente, afin de garantir à la fois l'accessibilité du lieu, la faisabilité des déplacements et une réelle efficacité partenariale. Il repose sur un double ancrage : Le Port pour le lieu repère et le Territoire de l'Ouest (TO) pour les interventions (sur les 5 communes : Saint-Paul, Le Port, La Possession, Saint-Leu, Trois-Bassins). Le TO représente environ 218 990 habitants, ce qui en fait un bassin suffisamment dense pour toucher un volume significatif de jeunes (22 collèges et 21 lycées), sans basculer dans une échelle ingérable. Ce choix territorial est renforcé par le contexte social et sanitaire : à La Réunion, 36% de la population vit sous le seuil de pauvreté et 26% des 15-29 ans sont NEET (ni en emploi, ni en études, ni en formation) en 2021. Sur le versant santé mentale, les indicateurs de crise sont nets : en 2023, Santé publique France recense 891 passages aux urgences pour geste suicidaire et 1 257 hospitalisations pour geste auto-infligé à La Réunion. Ces données justifient une réponse qui combine prévention, médiation et accès simplifié aux ressources, au plus près des jeunes, y compris ceux qui n'entrent pas spontanément dans les dispositifs.

Justification du choix du territoire

Le Territoire de l'Ouest est retenu comme périmètre prioritaire d'intervention parce que le Réseau Oté y est déjà solidement implanté et parce que le territoire dispose d'un réseau d'acteurs immédiatement mobilisable. L'enjeu est de s'appuyer sur des partenariats existants plutôt que de "recréer" des portes d'entrée : cela facilite l'identification des lieux d'intervention, l'articulation avec les acteurs éducatifs, jeunesse, insertion, santé et permet de déployer rapidement une logique d'aller-vers sécurisée, avec des relais durables autour des jeunes.

Sur le champ santé mentale, l'ancrage au Port permet une articulation naturelle avec l'EPSMR, acteur structurant de la santé mentale sur l'île, et donc une capacité à sécuriser les passerelles prévention/soins quand une situation dépasse le cadre de la sensibilisation. Sur le champ insertion/jeunesse, la présence de la Mission Intercommunale Ouest (MIO) fournit des points d'accroche très opérationnels pour toucher des jeunes en décrochage, remobilisation ou rupture de parcours. Sur le champ social et accès aux droits, les CCAS constituent des relais indispensables dès que les difficultés de santé mentale sont liées à des problématiques concrètes : domiciliation, aides, budget, mobilité, urgence sociale, logement. Le territoire est aussi favorable parce qu'il regroupe des structures d'accompagnement et de formation déjà actives auprès des jeunes. Par exemple, Apprentis d'Auteuil Océan Indien est implanté au Port via le Campus Élie, qui regroupe à la fois des parcours de formation et des dispositifs d'insertion, ce qui en fait un partenaire direct pour l'essaimage, le repérage et l'orientation vers le lieu repère. Le cadre des Contrats Locaux de Santé vient consolider la dynamique partenariale et faciliter l'alignement avec les priorités locales (prévention, inégalités d'accès, jeunesse). Enfin, L'inscription partenariale de l'association dans la cité éducative du Port renforce l'installation du projet et le maillage réseau.

Surtout, le territoire permet d'adosser la prévention à un écosystème de soins structuré, en particulier en pédopsychiatrie, ce qui est déterminant en santé mentale jeunes. L'implantation au Port facilite l'articulation avec l'EPSMR (établissement public de santé mentale) et, plus précisément, avec le secteur de psychiatrie infanto-juvénile OUEST identifié à l'EPSMR. Cette présence est un point clé pour sécuriser des passerelles prévention/soins, notamment quand une situation repérée lors d'une

intervention nécessite une évaluation, une orientation ou une continuité de prise en charge. À cela s'ajoute l'existence d'une Maison des Adolescents sur l'Ouest (Kaz'Ado / CAP'ADO), qui constitue un relais de proximité, non stigmatisant, utile pour orienter les jeunes vers une ressource spécialisée sans "sur-médicaliser" la première demande.

Sur le champ insertion/jeunesse, la présence de la Mission Intercommunale Ouest (MIO) constitue un levier opérationnel majeur pour atteindre des jeunes en décrochage, remobilisation ou rupture. Les données disponibles dans son bilan d'activité montrent l'ampleur du public suivi : en 2019, la MIO comptabilisait 17 351 jeunes inscrits et 7 823 reçus en entretien. Ce volume confirme que la MIO est une porte d'entrée structurante, avec une capacité de repérage, d'orientation et de maintien du lien (y compris pour des jeunes qui ne viennent pas spontanément vers un lieu ressource en santé mentale).

Le Port est choisi comme territoire d'implantation du lieu pour des raisons à la fois pratiques et stratégiques. La commune est un point central de mobilité sur l'Ouest, ce qui facilite l'accès des jeunes, des professionnels et des partenaires, ainsi que l'organisation des déplacements vers les lieux d'intervention. Elle constitue aussi un nœud partenarial, avec une concentration d'acteurs institutionnels et associatifs permettant de multiplier les passerelles (santé mentale, insertion, accès aux droits, formation). Enfin, le choix d'un territoire ni trop étendu ni morcelé est un parti pris assumé. Il permet de limiter les temps de trajet, de sécuriser la présence des professionnels lors des interventions, de préserver l'énergie des jeunes intervenants, et surtout de maintenir une régularité. Cette échelle territoriale maîtrisée rend le projet plus lisible, plus réactif et plus durable, tout en laissant la possibilité d'un essaimage ultérieur vers d'autres territoires si les conditions sont réunies.

Echelle d'intervention territoriale

Départementale

Informations annexes

Veillez à remplir et joindre l'annexe 1 "Public visé" (modèle fourni) à la fin de ce formulaire.

12. MISE EN OEUVRE - Pilotage et partenariats

Quel est le nombre de partenaires engagés ou pressentis au sein du projet ?

12

Nom du partenaire

ARS Réunion

Type de structure

Etablissement public de l'Etat à caractère administratif.

Rôle des partenaires dans la conception du projet

Pas de rôle dans la conception mais l'ARS Réunion a reçu un document détaillé de présentation du projet à la suite de quoi elle a participé à une réunion de présentation du projet permettant des échanges sur le déploiement futur du projet.

Le représentant de l'ARS indépendamment de son avis personnel plutôt enthousiaste, nous a informé qu'il était convenu avec la Préfecture et la DRAJES de se retrouver le 20 mars prochain et de produire pour l'INJEP un avis conjoint sur les projets, en indiquant les perspectives de co-financements.

Rôle du partenariat

co financeur du projet

Etat du partenariat

engagé

Nom du partenaire

Communauté Territoriale de Santé Mentale

Type de structure

Communauté d'acteurs de la santé mentale, du médico social, du social et du sanitaire

Rôle des partenaires dans la conception du projet

Pas de rôle dans la conception mais la CTSM a reçu un document détaillé de présentation du projet à la suite de quoi elle a décidé de produire une lettre d'intention

Rôle du partenariat

appui au déploiement du projet en lien avec l'EPSMR

Etat du partenariat

engagé

Nom du partenaire

Balise Psy

Type de structure

association

Rôle des partenaires dans la conception du projet

Pas de rôle dans la conception mais l'association Balise Psy a reçu un document détaillé de présentation du projet à la suite de quoi elle a participé à une réunion de présentation du projet permettant des échanges sur le déploiement futur du projet et les collaborations envisageables. L'association a décidé de produire une lettre d'intention.

Rôle du partenariat

a priori l'association sera sollicité en appui à la mise en place d'actions

Etat du partenariat

le partenariat est engagé. Une rencontre pour formaliser cet engagement est programmée

Nom du partenaire

SIMPLON outremer

Type de structure

centre de formation du numérique

Rôle des partenaires dans la conception du projet

Pas de rôle dans la conception mais le centre de formation SIMPLON Outremer a reçu un document détaillé de présentation du projet à la suite de quoi elle a participé à une réunion de présentation du projet permettant des échanges sur le déploiement futur du projet et les collaborations envisageables. Le Centre de formation SIMPLON Outremer a décidé de produire une lettre d'intention.

Rôle du partenariat

appui sur l'ingénierie pédagogique et proposition de formation numérique (type Compétences Informatiques Fondamentales)

Etat du partenariat

le partenariat est engagé. Une rencontre pour formaliser cet engagement est programmée

Nom du partenaire

Mairie de Saint Paul

Type de structure

collectivité territoriale

Rôle des partenaires dans la conception du projet

Pas de rôle dans la conception mais La mairie de Saint Paul a reçu un document détaillé de présentation du projet à la suite de quoi elle a participé à une réunion de présentation du projet permettant des échanges sur le déploiement futur du projet et les collaborations envisageables. La Mairie de Saint Paul a décidé de produire une lettre d'intention.

Rôle du partenariat

appui à la mise en place d'action via le CLS

Etat du partenariat

le partenariat est engagé. Une rencontre pour formaliser cet engagement est programmée

Nom du partenaire

Rugby Club de Saint Gilles

Type de structure

club sportif

Rôle des partenaires dans la conception du projet

Pas de rôle dans la conception mais Le Rugby Club de Saint Gilles a reçu un document détaillé de présentation du projet à la suite de quoi le Club a décidé de produire une lettre d'intention.

Rôle du partenariat

appui à la mise en place d'action de sensibilisation et prévention auprès des membres

Etat du partenariat

engagé, une rencontre est à programmer pour formaliser le partenariat

Nom du partenaire

Etablissement Public de Santé Mentale de la Réunion

Type de structure

Etablissement Public de Santé

Rôle des partenaires dans la conception du projet

Pas de rôle dans la conception. L'EPSMR et plus particulièrement certains de ses services (Maison des Ados,) seront des partenaires associés.

Rôle du partenariat

Dispositif de droit commun à solliciter dans le cadre des parcours des jeunes accompagnés

Etat du partenariat

Pas de contact engagé en particulier mais un appui de la CTSM facilitera les relations partenariales

Nom du partenaire

Aide Sociale à l'Enfance du département de la Réunion

Type de structure

collectivité territoriale

Rôle des partenaires dans la conception du projet

Pas de rôle dans la conception. Le Département de la Réunion et plus particulièrement certains de ses services (ASE, PMI, ...) seront des partenaires associés.

Rôle du partenariat

Dispositif de droit commun à solliciter dans le cadre des parcours des jeunes accompagnés

Etat du partenariat

Pas de contact engagé en particulier mais une information auprès des Maisons Départementales est à programmer

Nom du partenaire

Protection Judiciaire de la Jeunesse

Type de structure

Administration en charge de l'organisation de la justice des mineurs

Rôle des partenaires dans la conception du projet

Pas de rôle dans la conception. La PJJ de la Réunion et plus particulièrement certains de ses services (STEMO, UEAJ, PEAT) seront des partenaires associés.

Rôle du partenariat

Dispositif de droit commun à solliciter dans le cadre des parcours des jeunes accompagnés

Etat du partenariat

Pas de contact engagé en particulier mais une information auprès des PEAT, STEMIO et UEAJ est à programmer

Nom du partenaire

Rectorat de la Réunion

Type de structure

ministère de l'Education Nationale

Rôle des partenaires dans la conception du projet

Pas de rôle dans la conception. Le Rectorat de la Réunion et plus particulièrement certains de ses établissements et services (Lycées, service de lutte contre le décrochage scolaire) seront des partenaires associés.

Rôle du partenariat

Dispositif de droit commun à solliciter dans le cadre des parcours des jeunes accompagnés

Etat du partenariat

Pas de contact engagé en particulier mais une information auprès des service et établissements est à programmer

Nom du partenaire

Mission Intercommunale Ouest

Type de structure

Association

Rôle des partenaires dans la conception du projet

Pas de rôle dans la conception. Le MIO est un partenaires privilégié dans le projet soit dans l'orientation de jeunes vers le dispositif mais également comme dispositif de soutien des parcours des jeunes accompagnés. La MIO a reçu un document détaillé de présentation du projet à la suite de quoi elle a décidé de produire une lettre d'intention.

Rôle du partenariat

Appui à la mise en place d'action

Etat du partenariat

engagé, une rencontre est à programmer pour formaliser le partenariat

Nom du partenaire

Association OU GINGN'

Type de structure

Association porteur d'action type Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS), les Accueils Périscolaires (APS)

Rôle des partenaires dans la conception du projet

Pas de rôle dans la conception. L'association OU GING' propose des actions de soutien aux jeunes et aux parents dans une approche bienveillante au sein de laquelle les compétence psychosociale sont valorisées.

Rôle du partenariat

Soutien ponctuel dans le parcours des jeunes accompagnés

Etat du partenariat

pas engagé, une rencontre est à programmer pour démarrer la collaboration

PILOTAGE ET COORDINATION

Dans cette partie, précisez les éléments relatifs au pilotage et à la coordination du projet.

Pilotage

Un comité jeunes pour piloter le lieu : une gouvernance réelle, pas symbolique

Le projet repose sur une logique “par et pour” qui ne se limite pas à consulter les jeunes : il s’agit de leur confier une responsabilité concrète sur la vie du local et sur la dynamique collective. Un Comité jeunes est donc mis en place comme instance centrale. Il organise le fonctionnement quotidien (cadre d’accueil, règles de vie, usages du lieu, conditions pour que chacun s’y sente en sécurité), mais aussi la façon dont le lieu reste vivant, utile, et connecté aux besoins réels des 12–25 ans. L’intérêt est double : d’un côté, cela garantit que le lieu ne devienne pas un dispositif “pensé par des adultes” et peu fréquenté ; de l’autre, cela renforce le pouvoir d’agir des jeunes et leur capacité à se structurer, à décider, à coopérer, tout en restant dans un cadre sécurisé.

Un fonctionnement associatif, parrainé par le Réseau Oté ! : autonomie des jeunes et sécurisation du cadre

Pour que cette gouvernance tienne dans le temps, le comité fonctionne sous un format associatif, avec des règles simples mais structurantes : rythme de réunions, rôles (animation, communication, programmation, lien partenaires), modalités de décision, formalisation minimale (compte rendu, plan d’actions), et principes de sécurité. Ce format donne de la stabilité, rend la participation lisible, et évite que tout repose sur quelques personnes.

Dans ce cadre, le Réseau Oté ! intervient comme parrain : il ne fait pas “à la place” des jeunes, mais garantit le cadre de sécurisation et de supervision. Concrètement, cela signifie : appui méthodologique, aide à l’articulation partenariale, vigilance sur les limites, validation des actions sensibles, et soutien en cas de difficulté. L’objectif est d’obtenir le bon équilibre : droit d’initiative et pouvoir d’agir, mais avec un cadre de validation, de sécurité et de supervision qui protège les jeunes, protège le public, et sécurise les partenaires.

Un comité de pilotage regroupant le comité jeune, le Réseau Oté! ainsi que les partenaires se réunira tous les 3 mois pour mettre en oeuvre le projet.

Fréquence prévisionnelle des comités

Trimestrielle

Association des acteurs

Le projet s'inscrit dans une logique de réseau, en articulation étroite avec les acteurs déjà présents sur le territoire. Ces partenariats ne sont pas décoratifs : ils constituent des portes d'entrée, des relais d'intervention et des points d'appui pour l'orientation, afin de sécuriser les parcours des jeunes et d'éviter les ruptures.

13. ENSEIGNEMENTS ATTENDUS

ENSEIGNEMENTS

Le Fonds d'expérimentation pour la jeunesse vise à soutenir des dispositifs initiés dans un premier temps à une échelle limitée et mis en œuvre dans des conditions qui permettent d'en évaluer les effets dans l'optique d'une extension ou d'une appropriation par d'autres acteurs, dans son ensemble ou en partie. Le FEJ finance donc des expérimentations, des projets dont les enseignements sont tirés par l'évaluation. Les questions ci-dessous visent à identifier :

- les évaluations que vous auriez pu mener antérieurement et qui peuvent nourrir la réflexion
- les dimensions et résultats attendus de votre projet qui vous semblent les plus intéressants à évaluer dans le cadre de cette expérimentation. Ces derniers pourront être analysés par les équipes d'évaluation que nous finançons.

Votre projet a-t-il déjà fait l'objet d'une évaluation ?

Non

Enseignements attendus

L'évaluation du projet JAMI est structurée autour de plusieurs axes stratégiques qui permettent de mesurer non seulement l'activité produite, mais surtout l'impact réel sur le bien-être des jeunes et l'efficacité du système de prévention.

Voici les résultats attendus pour lesquels une évaluation est jugée particulièrement intéressante :

1. La réduction de la stigmatisation et la libération de la parole

Il est crucial d'évaluer dans quelle mesure le projet permet de parler de santé mentale sans honte ni jugement.

Pourquoi ? La stigmatisation est identifiée comme le principal frein à la demande d'aide

L'évaluation doit vérifier si les jeunes se sentent plus à l'aise pour aborder ces sujets après avoir été en contact avec des "pairs" (Jeunes Ambassadeurs) qui utilisent un langage dédramatisé et accessible.

2. Le recul du non-recours et l'accès effectif aux ressources

Un indicateur clé est la mesure de la capacité des jeunes à demander de l'aide et leur connaissance concrète des points d'entrée (où aller, qui contacter).

Pourquoi ? Le projet vise à transformer une logique de "guichet" en une logique de "demande faisable".

L'évaluation permet de voir si le triptyque (lieu physique, numérique, aller-vers) réussit à sécuriser le "premier pas" vers un soin ou un accompagnement pour des jeunes qui s'auto-censuraient auparavant.

3. La posture de pair-aidance et la sécurisation du cadre

L'évaluation de la qualité et de la sécurisation des interventions menées par les jeunes est fondamentale.

Pourquoi ? JAMI repose sur une fonction de "traduction" délicate entre jeunes, familles et professionnels.

Il est impératif de vérifier, via des débriefings systématiques, que les jeunes ambassadeurs tiennent leur posture sans se mettre en danger émotionnel et sans se substituer aux professionnels de santé.

4. L'impact de la rémunération sur l'inclusion des publics précaires

L'évaluation doit porter sur l'efficacité du modèle de rémunération à l'heure pour mobiliser les jeunes les plus éloignés des dispositifs classiques (NEET, jeunes en errance).

Pourquoi ? C'est une innovation majeure du projet. Il s'agit de prouver que cette "reconnaissance par l'acte" permet une remobilisation progressive de jeunes qui ne pourraient pas assumer un engagement rigide comme un service civique.

5. La dynamique de fréquentation du lieu repère (GEM jeunes)

Le suivi du taux de retour au local après un premier contact (notamment après une action d'aller-vers) est un indicateur de réussite majeur.

Pourquoi ? Le lieu JAMI doit être un "ancrage"

Mesurer si un jeune rencontré dans un lycée ou sur TikTok franchit ensuite la porte du local au Port permet de valider la pertinence des "passerelles" créées par le dispositif.

6. Le potentiel d'essaimage et de capitalisation

Enfin, l'évaluation de la transmissibilité du modèle (via les kits pédagogiques et les protocoles) est essentielle en fin de projet.

Pourquoi ? JAMI est une expérimentation qui a vocation à être dupliquée sur d'autres territoires réunionnais ou ultramarins.

Documenter ce qui a fonctionné ou bloqué (via des focus groups qualitatifs) est la condition nécessaire pour une généralisation future.

Cette démarche d'évaluation, co-construite avec des experts, utilise des outils courts et réguliers pour s'assurer que le projet s'ajuste en permanence aux besoins réels des jeunes du territoire.

Potentiel de transférabilité et d'essaimage

Le projet JAMI a été conçu dès l'origine comme une expérimentation modélisable, avec un fort potentiel d'essaimage fondé sur la capitalisation de ses méthodes.

Potentiel d'essaimage territorial et d'échelle : L'essaimage est inscrit comme la phase finale du parcours JAMI.

Bien que le déploiement initial soit volontairement resserré sur le Territoire de l'Ouest de La Réunion pour en garantir la réactivité, le projet prévoit une montée en puissance à plusieurs échelles :

À court terme (Années 1 et 2) : L'essaimage est local, via une stratégie mobile "d'aller-vers" physique et numérique pour toucher les jeunes là où ils se trouvent (lycées, campus, réseaux sociaux).

À moyen terme (Année 3) : Le projet vise la formalisation d'un modèle répliquable.

La création d'un "Kit JAMI", comprenant des guides méthodologiques, des trames de formation et des protocoles d'orientation, doit permettre de transférer le dispositif vers d'autres territoires.

L'objectif final : Identifier les conditions de réussite pour une éventuelle généralisation à l'ensemble de l'île de La Réunion, voire à d'autres contextes ultramarins ou nationaux où les besoins de déstigmatisation de la santé mentale sont similaires.

Potentiel pour d'autres publics

Si le cœur de cible actuel est la tranche 12-25 ans, la mécanique du projet (la "traduction" entre jeunes, professionnels et familles) est transposable à d'autres segments :

L'entourage élargi : Les actions de sensibilisation ciblent déjà les professionnels et les familles, transformant ces publics de simples spectateurs en acteurs de la prévention.

Adaptabilité du modèle GEM : JAMI s'inspire du modèle des Groupes d'Entraide Mutuelle, qui a déjà fait ses preuves auprès d'adultes souffrant de troubles psychiques. La méthodologie pourrait donc être réadaptée pour des publics de jeunes adultes plus âgés (jusqu'à 30 ans) ou des populations spécifiques en situation de précarité.

Structures pouvant s'inspirer du projet :

Plusieurs types d'organisations pourraient adopter la méthodologie "par et pour" et les outils de JAMI :

Structures éducatives et d'insertion : Les Missions Locales, les CFA et les établissements

du secondaire peuvent s'inspirer du format des "binômes jeune/professionnel" pour aborder des sujets sensibles sans créer de défiance.

Acteurs de la santé : Des hôpitaux (comme l'EPSMR) ou des structures comme les Maisons des Adolescents pourraient utiliser le volet numérique de JAMI pour créer des "sas" d'entrée moins intimidants vers le soin.

Structures professionnelles : Les entreprises accueillant des apprentis ou des stagiaires pourraient s'inspirer de la fonction de "facilitateur" de JAMI pour mieux repérer les signaux de mal-être au travail.

Réseaux de pair-aidance : D'autres dispositifs d'ambassadeurs (type JADE ou UNICEF) pourraient s'inspirer du modèle de rémunération à l'heure, qui permet d'inclure des jeunes aux parcours de vie instables en valorisant chaque étape de leur engagement

Date de début

01 septembre 2026

Date de fin

31 août 2029

Calendrier prévisionnel

Calendrier de déploiement

Sur trois ans, le déploiement est pensé comme une montée en puissance simple : d'abord on sécurise le socle (lieu, équipe, outils, matériel), ensuite on ouvre et on fait venir les premiers jeunes, puis on lance le premier cycle de formation et les premières interventions. À partir de là, les années 2 et 3 suivent un fonctionnement "normal", avec des cycles réguliers, des interventions mensuelles et de la capitalisation.

Mois 1 à 3 : préfiguration (on prépare pour ouvrir dans de bonnes conditions)

Les trois premiers mois servent à éviter l'improvisation. On finalise le lieu, on l'aménage et on installe les moyens matériels nécessaires, à la fois pour accueillir correctement au local et pour pouvoir se déplacer sur le territoire (kits d'intervention, supports, logistique, véhicules). En parallèle, on recrute l'équipe et on met en place les outils de coordination (planning partagé, drive, trames de comptes rendus, tableau de bord, fiches d'intervention, protocoles de sécurisation et d'orientation). En même temps, on construit la communication et les partenariats : on informe les acteurs, on prépare les supports et on repère les premières "accroches" qui permettront d'aller vers les jeunes dès que le dispositif ouvre.

L'objectif de cette phase est clair : à la fin du troisième mois, le lieu est prêt, l'équipe est opérationnelle, les outils sont en place, et le premier calendrier est calé.

À partir du 4^e mois : lancement (ouverture du local et premières entrées)

Dès le quatrième mois, on ouvre le local. La communication devient visible pour le public et les partenaires, et les premières entrées de jeunes commencent. C'est une période d'installation : on observe comment les jeunes arrivent (par le bouche-à-oreille, le numérique, les orientations partenaires), on ajuste les horaires et les formats, et on installe progressivement une dynamique de lieu (accueil, ateliers, premières participations). C'est aussi le moment où le comité jeunes démarre "simplement", pour que la gouvernance se construise avec le réel du terrain, pas sur un modèle théorique.

L'objectif de ce mois d'ouverture, c'est d'installer la confiance : faire comprendre ce qu'est JAMI, donner envie de revenir, et commencer à repérer les jeunes qui souhaitent aller plus loin.

Mois 4 à 6 : montée en charge (stabiliser le lieu et préparer le premier cycle)

Entre le quatrième et le sixième mois, le dispositif se structure. Le local tourne avec une régularité suffisante, la participation des jeunes prend forme, et surtout on prépare le premier cycle de formation : on constitue le groupe, on planifie les six sessions sur trois mois, on stabilise les supports et on organise les mises en situation. Dans le même temps, on sécurise l'essaimage : on finalise les lieux d'intervention avec les partenaires, on cale les modalités pratiques, et on prépare les premiers formats (stand, atelier court, co-animation). L'idée est d'être prêt à démarrer les interventions dès que le premier noyau est formé.

L'objectif à six mois, c'est d'avoir un lieu stabilisé et un premier groupe prêt à entrer en formation.

Mois 7 à 9 : premier cycle (formation) et lancement des interventions

À partir du septième mois, le premier cycle de formation démarre (20 jeunes formés en trois mois, sur six sessions). C'est le moment où l'on bascule de "lieu qui accueille" à "lieu qui forme et agit". En parallèle, les premières interventions "aller-vers" se lancent, en restant très encadrées : binômes, préparation, présence professionnelle dès qu'il y a des mineurs, débrief systématique. C'est là qu'on installe le rythme cible des interventions, autour de 4 à 8 par mois, en adaptant selon les périodes et les disponibilités des jeunes.

L'objectif à neuf mois, c'est d'avoir un premier noyau formé, des interventions qui tournent, et une routine de supervision solide.

Années 2 et 3 : déroulement normal (régime de croisière, amélioration continue)

À partir de la deuxième année, on est en vitesse de croisière. Le lieu fonctionne, les cycles de formation se répètent tous les trois mois, les interventions deviennent régulières sur le territoire de l'Ouest, et les outils de pilotage permettent d'ajuster sans casser la dynamique.

La troisième année permet d'aller plus loin : on consolide ce qui marche, on formalise un modèle répliquable (kits, trames, protocole), et on capitalise les résultats pour sécuriser la pérennité et préparer, si nécessaire, un essaimage vers d'autres territoires.

Informations annexes

Veillez à remplir et joindre l'annexe 3 "Calendrier prévisionnel" (modèle fourni) à la fin de ce formulaire.

14. BUDGET ET SUBVENTION DEMANDEE

Budget total du projet

1 027 476

Rappel

Les projets présentant un budget global inférieur à 30 000 euros ne seront pas considérés comme éligibles.

Rappel

La contribution du FEJ ne peut excéder 80% du budget prévisionnel dans les départements et régions d'Outre-mer ainsi que dans les territoires de la Polynésie française, Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon, Wallis-et-Futuna et la Nouvelle-Calédonie.

Les candidatures qui ne respecteront pas cette modalité ne seront pas instruites.

Subvention FEJ demandée

805 181

Répartition des financements

Pour remplir les informations suivantes, vous pouvez vous reporter à l'annexe budgétaire que vous avez renseignée.

Répartition des financements : cofinancement

222 296

Répartition des financements : financements propres

0

Répartition des financements : contributions volontaires

0

Répartition des financements : autres sources de financements

0

15. DOCUMENTS A JOINDRE OBLIGATOIREMENT

Documents

Veuillez joindre les documents listés ci-après.

Attention, les candidatures qui ne comporteront pas les documents demandés ne seront pas instruites.

Les documents à joindre sont:

- Un avis de situation au répertoire SIRENE (A compléter dans le formulaire)
- Annexe 1 - Public visé (modèle fourni ci-dessous)
- Annexe 2 - Budget prévisionnel pluriannuel du projet (modèle fourni ci-dessous)
- Annexe 3 - Calendrier prévisionnel (modèle fourni ci-dessous)
- Engagement sur l'honneur signé par le responsable de la structure ou par son représentant légal (modèle fourni ci-dessous)
- Derniers comptes annuels approuvés (bilan , faisant apparaître clairement l'actif circulant dont les disponibilités, et comptes de résultat) ou à défaut remplir le Tableau Excel fourni
- Copie de la parution au Journal Officiel ,
- Attestations de contribution signées par les co-financeurs, déclarations d'intention de contribution des co-financeurs
- Curriculum vitæ du responsable de la structure et des membres de l'équipe « projet »
- tout autre document considéré utile pour l'analyse du dossier de candidature (références, documents de présentation, etc.).

Annexe 1 - Public visé

- Annexe 1 - Public visé-RO-12032026-APDOM8.xlsx

Annexe 2 - Budget prévisionnel pluriannuel du projet

- Annexe 2 - Budget_Previsionnel -APDOM8 (transmis le 12.03.26).xlsx

Annexe 3 - Calendrier prévisionnel

- Annexe 3 - Calendrier prévisionnel - RO-120326-APDOM8.xlsx

Engagement sur l'honneur signé par le responsable de la structure (ou par son représentant légal)

- Engagement sur honneur INJEP.pdf
- Délégation de signature CHASSAGNE 2025.pdf

Derniers comptes annuels approuvés (bilan, faisant apparaître clairement l'actif circulant dont les disponibilités, et comptes de résultat) - A DÉFAUT REMPLIR LE TABLEAU EXCEL TÉLÉCHARGEABLE

- 2024_Rapports Annuel_CAC.pdf
- RESEAU OTE 2023 RAPPORT CAC COMPTES ANNUELS.pdf

Derniers comptes annuels approuvés (bilan, faisant apparaître clairement l'actif circulant dont les disponibilités, et comptes de résultat) - A DÉFAUT REMPLIR LE TABLEAU EXCEL TÉLÉCHARGEABLE

Les collectivités territoriales, les établissements d'enseignement publics ou privés, couvrant l'ensemble des niveaux de l'enseignement élémentaire à l'enseignement supérieur, ainsi que les établissements publics de santé ne sont pas tenus de joindre leurs derniers comptes annuels approuvés.

Copie de la parution au Journal Officiel

- 1.1-Déclarat° création au JO_Réseau Oté.pdf

Avis de situation au répertoire SIRENE

- Avis_de_situation_42965611900030_11_03_2026 10_43_26.pdf

Statuts de la structure

- Statuts Réseau Oté (2003).pdf

- Statuts Réseau Oté (2019).pdf

Attestations de contribution signées par les co-financeurs (ou déclarations d'intention)

- LETTRE DE SOUTIEN VILLE DE SAINT PROJET JAMI SIGNEE.pdf

- Lettre d'engagement CTSM 974-Projet JAMI-réseau Oté.pdf

- lettre engagement Kaz Ote - Balise Psy.pdf

- LETTRE ENGAGEMENTSIMPLON.pdf

- LETTRE ENGAGEMENT RCSG Dispositif JAMI.pdf

- Lettre de soutien MIO pour projet JAMI.pdf

Curriculum vitæ du responsable de la structure et des membres de l'équipe « projet »

- CV Laurent Chassagne.docx

- CV Chrystal LEROYER.pdf

- CV MURAT-J-2024.pdf

Autres documents

- PROPOSITION PROJET JAMI INJEP v.11.03.2026.docx

16. DOCUMENTS UTILES

Documents de l'appel à projets

Pour mémoire, vous trouverez ci-dessous les documents de l'appel à projets (cahier des charges et règlement relatif aux modalités d'attribution des subventions d'expérimentation du FEJ).

Ces documents ne sont ni à remplir ni à joindre.

Cahier des charges "Agir en faveur de la santé mentale des jeunes ultramarins"- APDOM8

Règlement relatif aux modalités d'attribution des subventions d'expérimentation du FEJ

Annotations privées

Grille d'instruction des dossiers "APDOM8"

Modalités d'instruction des dossiers

Vous êtes membre du jury de pré-sélection de l'appel à projets "APDOM8".

A ce titre, vous devez émettre une appréciation sur l'ensemble des dossiers qui vous ont été affectés.

L'instruction des dossiers est réalisée à l'aide de la grille d'analyse que vous retrouverez dans le "corps" de cette annotation privée.

La grille d'analyse des dossiers est composée de 3 grandes parties :

- 1- La présentation du projet,
- 2- l'organisation du projet,
- 3- Le financement du projet

1. Présentation générale du projet

Modalités d'appréciation des projets

Les membres du jury veilleront à apprécier chacun des "items" en leur attribuant une note de A à C.

A: le candidat répond aux critères de manière satisfaisante

B: le candidat répond partiellement aux critères

C: le candidat ne répond pas aux critères ou de manière insatisfaisante

De même , les membres du jury veilleront à renseigner pour chaque "item" les points positifs, les points négatifs et les points à clarifier en séance.

Pertinence des objectifs et des axes stratégiques du projet au regard des attendus de l'appel à projets

Non communiqué

Identification du contexte et des besoins

Non communiqué

Niveau de structuration du projet (Axe1)

Non communiqué

Niveau d'innovation du projet (Axe 2)

Non communiqué

Synergie avec des dispositifs existants au niveau local et national

Non communiqué

2. Organisation du Projet

Pertinence du dispositif de gouvernance proposé et capacité de l'équipe de pilotage à piloter le projet

Non communiqué

Capacité à délivrer et exécuter le projet

Non communiqué

Qualité de la démarche d'auto-évaluation

Non communiqué

calendrier prévisionnel du projet

Non communiqué

3. Financement du projet

Budget prévisionnel

Non communiqué

Synthèse

Appréciation générale, points forts et points faibles du projet

Non communiqué

Avis sur la qualité du dossier

Non communiqué

Question(s) à soulever lors du jury de sélection

Non communiqué

Recommandations

Propositions d'adaptations éventuelles

Non communiqué

Messagerie

Email automatique, 12/03/2026 10:25

[Votre dossier n° 29764573 a bien été déposé (Appel à projets APDOM8- Agir en faveur de la santé m...)]Madame, Monsieur,Vous avez répondu à l'Appel à projets APDOM8- Agir en faveur de la santé mentale des jeunes ultramarins - Fonds d'expérimentation pour la jeunesse (FEJ). Votre dossier n° 29764573 a bien été déposé.Cordialement,L'équipe du Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse

Email automatique, 13/03/2026 00:01

[Votre dossier n° 29764573 va être examiné (Appel à projets APDOM8- Agir en faveur de la santé men...)]Madame, Monsieur,Vous avez répondu à l'Appel à projets APDOM8- Agir en faveur de la santé mentale des jeunes ultramarins - Fonds d'expérimentation pour la jeunesse (FEJ). Votre dossier n° 29764573 a bien été pris en charge. Il est actuellement en cours d'instruction par nos services. Cordialement,L'équipe du Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse